

**CETTE NOUVELLE
VERSION DE LA
FICHE IND-UT-117
SERA APPLICABLE
AUX OPERATIONS
ENGAGEES A
PARTIR
DU 1er OCTOBRE
2015**



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° IND-UT-117

Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid

1. Secteur d'application

Industrie.

2. Dénomination

Mise en place d'un système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid afin de chauffer ou préchauffer, sur site, de l'eau ou de l'air.

Cette opération n'est pas cumulable avec les opérations relevant de la fiche standardisée IND-BA-112 si le groupe de production de froid est connecté à la tour aéroréfrigérante.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un échangeur sur un groupe de production de froid et la puissance récupérée de l'échangeur en kW thermique.

À défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place, sur un groupe de production de froid, d'un équipement avec ses marque et référence et elle est complétée par une note de dimensionnement établie par l'installateur ou un document issu du fabricant. Ce document indique que l'équipement de marque et référence installé est un échangeur et mentionne sa puissance récupérée en kW thermique.

4. Durée de vie conventionnelle

14 ans

5. Montant de certificats en kWh cumac

Durée de fonctionnement du compresseur	Montant en kWh cumac par kW
1x8h ou < 3000 h/an	21 500
2x8h ou ≥ 3000 et < 5000 h/an	43 100
3x8h avec arrêt le week-end ou ≥ 5000 et < 7000 h/an	64 600
3x8h sans arrêt le week-end ou ≥ 7000 h/an	90 400

X

Puissance thermique de l'échangeur en kW (thermique)
$P_{\text{récupérée}}$
limitée à :
$(2 \times P_{\text{compresseur(s)}}) - P_{\text{déjà récupérée}}$

$P_{\text{récupérée}}$ en kW (thermique) est la puissance thermique de l'échangeur installé mentionnée par la documentation du fabricant ou la note de dimensionnement.



$P_{\text{déjà récupérée}}$ en kW (thermique) est la puissance thermique déjà récupérée sur le groupe de production de froid de l'échangeur par un ou plusieurs systèmes de récupération de chaleur.

$P_{\text{compresseur(s)}}$ en kW (électrique) est la puissance électrique nominale indiquée sur la plaque du ou des compresseur(s) ou à défaut celle indiquée sur un document issu du fabricant.



**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée IND-UT-117,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur**

A/ IND-UT-117 (v.A17.2) : Mise en place d'un système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid afin de chauffer ou préchauffer, sur site, de l'eau ou de l'air

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :

Référence de la facture :

*Nom du site des travaux :

*Adresse des travaux :

Complément d'adresse :

*Code postal :

*Ville :

*Secteur de réalisation de l'opération : Industrie : OUI NON

*Puissance électrique du ou des compresseur(s) frigorifique(s) : $P_{\text{compresseur(s)}} \text{ (kW)}$:

NB : la puissance électrique est celle figurant sur la plaque signalétique du ou des compresseur(s) ou à défaut celle indiquée sur un document issu du fabricant.

*Durée de fonctionnement du compresseur :

- 1x8h ou < 3000 h/an
- 2x8h ou (≥ 3000 h/an et < 5000 h/an)
- 3x8h avec arrêt le week-end ou (≥ 5000 h/an et < 7000 h/an)
- 3x8h sans arrêt le week-end ou ≥ 7000 h/an

Caractéristiques du système de récupération de chaleur existant :

*Échangeur(s) existant(s) : OUI NON

*Puissance thermique déjà récupérée sur le groupe froid : $P_{\text{déjà récupérée}} \text{ (kW)}$:

Le système récupère la chaleur d'un groupe de production de froid afin de chauffer ou préchauffer, sur site, de l'eau ou de l'air.

Caractéristiques du ou des système(s) de récupération de chaleur installé(s) :

* Puissance thermique de l'échangeur : $P_{\text{récupérée}} \text{ (kW}_{\text{thermique}})$:

A ne remplir que si les marques et référence du ou des système(s) de récupération de chaleur ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation :

*Marque(s) :

*Référence(s) :